



Assemblée générale

Distr. limitée
23 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Sixième Commission

Point 156 de l'ordre du jour

**Octroi du statut d'observateur auprès
de l'Assemblée générale au Fonds commun
pour les produits de base**

**Kenya, Lesotho, Nigéria et République-Unie de Tanzanie :
projet de résolution**

**Octroi du statut d'observateur auprès
de l'Assemblée générale au Fonds commun
pour les produits de base**

L'Assemblée générale,

*Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Fonds commun pour les produits de base,*

1. *Décide* d'inviter le Fonds commun pour les produits de base à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

